



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES  
Bureau de la réglementation  
générale et des élections

**Avis d'enquête parcellaire**

ooo

**Commune de VIRY-NOUREUIL**

ooo

**Travaux d'aménagement de la liaison RD 429 E à la RD 1032  
sur le territoire de la commune de VIRY-NOUREUIL**

ooo

Par arrêté en date du **- 6 JAN. 2012** est prescrite, **du 31 janvier au 16 février 2012**, dans la commune de VIRY-NOUREUIL, une enquête parcellaire concernant les travaux d'aménagement de la liaison RD 429 E à la RD 1032 sur le territoire de la commune précitée.

Les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public en mairie de VIRY-NOUREUIL pendant cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture, afin que toute personne puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur ou au maire.

M. Serge VERON, officier supérieur (en retraite), désigné en qualité de commissaire enquêteur, siégera en mairie de VIRY-NOUREUIL, dans les conditions suivantes :

<b>Dates de permanences</b>	<b>Horaires</b>
mardi 31 janvier 2012	9 H 30-12 H 30
vendredi 10 février 2012	16 H 00-19 H 00
jeudi 16 février 2012	15 H 00-18 H 00

afin de recevoir les observations du public.

**Conformément aux dispositions de l'article L 13-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui peuvent réclamer des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi elles seront déchues de tous droits à indemnité.**

Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général,

**Jackie LEROUX-HEURTAUX**